



Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 23 septembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 29 septembre 2025

DIRECTION GÉNÉRALE - DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Ségolène BARDET, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSÈNE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Florence VILLES.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN pouvoir à Dominique SIX, Fabrice BARREAULT pouvoir à Frédéric NOURRIGEON, Jean-Michel BEAUDIC pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Florence VILLES, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Elmano MARTINS, Anne-Sophie GUICHET pouvoir à Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE pouvoir à Thibault HEBRARD, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Mélina TACHE pouvoir à Romain DUPEYROU, Valérie VOLLAND pouvoir à Anne-Lydie LARRIBAU, Lydia ZANATTA pouvoir à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaires absents :

Thierry DEVAUTOUR, Guillaume JUIN, Nicolas VIDEAU.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Florence VILLES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025

DIRECTION GÉNÉRALE - DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

Monsieur **Jérôme BALOGÉ**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2122-7-2, L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 mai 2013 portant création de la Communauté d'Agglomération du Niortais ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2019 constatant la représentativité du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Niortais ;

Vu la délibération C04-07-2020 du 10 juillet 2020 et son procès-verbal s'agissant de l'élection de Monsieur Thierry DEVAUTOUR en qualité de 1^{er} vice-président de la Communauté d'Agglomération du Niortais ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Thierry DEVAUTOUR, 1^{er} vice-président de la Communauté d'Agglomération du Niortais ;

Vu le courrier de démission de Monsieur Thierry DEVAUTOUR de ses fonctions de 1^{er} vice-président, accepté par Monsieur le Préfet le 10 juillet 2025 ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2025 portant abrogation de la délégation de fonction et de signature à Monsieur Thierry DEVAUTOUR, 1^{er} vice-président de la Communauté d'Agglomération du Niortais ;

Par délibération du 10 juillet 2020 relative à la fixation du nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau, le conseil communautaire a décidé de fixer le nombre de vice-présidents à quinze (15).

Il lui revient par conséquent de se prononcer de nouveau sur la détermination du nombre de vice-présidents. En application du code général des collectivités territoriales, le conseil peut décider de supprimer un poste de vice-président, de procéder à l'élection d'un nouveau 1^{er} vice-président parmi les conseillers communautaires ou encore d'élire un nouveau 15^{ème} vice-président parmi les conseillers communautaires ;

Considérant l'échéance très prochaine du renouvellement électoral, il est proposé de retenir la suppression d'un poste de vice-président,

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Décide de supprimer un poste de vice-président, ce qui porte le nombre de vice-présidents à 14, et chacun des vice-présidents d'un rang inférieur à celui qui a cessé ses fonctions est promu d'un rang.

Le conseil adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 1

Non participé : 0

Florence VILLES

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président